



Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes annuels fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre société pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée en annexe à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société, et des conditions de financement convenues avec le groupe Sanyou Medical afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes annuels 2024.

La note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et les méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs aux titres de participation et aux créances concernant les filiales de votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 4 « Stocks » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à vérifier les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 26 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas

COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES

BILAN – ACTIF

IMPLANET	Notes	31/12/2024			31/12/2023
		Valeurs Brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Bilan - Actif en K€					
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3.1	390	390		
Autres immobilisations incorporelles	3.1	33		33	28
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3.1	2 206	1 800	406	196
Autres immobilisations corporelles	3.1	381	370	11	16
Immobilisations en cours	3.1				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres participations	3.2	16 410	11 012	5 399	5 861
Autres immobilisations financières	3.2	68		68	69
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		19 489	13 572	5 917	6 169
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	4	103		103	99
Produits intermédiaires et finis	4	2		2	2
Marchandises	4	3 446	281	3 166	1 805
Avances, acomptes versés/commandes		15		15	
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	5	441	39	402	257
Autres créances	5	4 364	1 955	2 409	1 794
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	6				
Disponibilités	6	991		991	147
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	7	46		46	70
TOTAL ACTIF CIRCULANT		9 408	2 274	7 134	4 174
Prime de remboursement des obligations	12				122
Ecart de conversion actif		43		43	10
TOTAL ACTIF		28 939	15 846	13 093	10 475

BILAN – PASSIF

IMPLANET		31/12/2024	31/12/2023
Bilan - Passif en K euros			
	Notes		
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	8	1 250	410
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8	7 186	10 141
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles		17	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(4 603)	(7 355)
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	10	249	185
TOTAL CAPITAUX PROPRES		4 098	3 381
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	11	111	137
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS		111	137
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	12		1 300
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13	3 175	1 521
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	14	298	736
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	4 028	1 951
Dettes fiscales et sociales	15	1 113	977
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	15	129	338
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		6	34
TOTAL DETTES		8 749	6 857
Ecarts de conversion passif		135	100
TOTAL PASSIF		13 093	10 475

(1) Les « Emprunts et dettes financières divers » sont constitués d'un prêt innovation à taux zéro pour 120 (240 K€ au 31 décembre 2023), d'une aide de la Région Nouvelle Aquitaine à taux zéro pour 72 K€ (396 K€ au 31 décembre 2023), d'un prêt lié à un contrat d'assurance prospection couvrant les zones Allemagne et Royaume-Uni pour 41 K€ (100 K€ au 31 décembre 2023) et d'un escompte du CIR 2023 pour 64 K€.

COMPTE DE RESULTAT

IMPLANET	Notes	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Compte de résultat en K euros			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	17	4 943	3 778
Production vendue	17	677	731
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		5 620	4 509
Production stockée		-	1
Production immobilisée		365	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	18	127	579
Autres produits		53	18
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		6 166	5 107
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		4 417	3 466
Variation de stock de marchandises		(1 419)	(1 223)
Achats matières premières, autres approvisionnements		72	82
Variations de stock de matières premières et approvisionnements		(4)	(9)
Autres achats et charges externes		2 739	2 682
Impôts, taxes et versements assimilés		37	40
Salaires et traitements		2 491	2 282
Charges sociales		1 192	1 080
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		144	101
Dotations aux provisions sur actif circulant		61	47
Dotations aux provisions pour risques et charges		69	127
Autres charges		(23)	27
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		9 777	8 701
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 611)	(3 594)
Produits financiers	19	3 992	4
Charges financières	19	5 780	3 753
RESULTAT FINANCIER		(1 788)	(3 749)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(5 400)	(7 343)
Produits exceptionnels	20	879	29
Charges exceptionnelles	20	141	102
RESULTAT EXCEPTIONNEL		738	(74)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	21	(59)	(62)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		(4 603)	(7 355)

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 4 mars 2025.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, la Société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La société Implanet SA, ci-après dénommée la « Société », établit des comptes consolidés en tant que tête de groupe.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Janvier 2024 :

- Nouveau contrat de Listing Sponsor avec Atout Capital à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 2 ans.
- Nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de sa filiale aux États-Unis.

Février 2024 :

- Levée de fonds d'un montant de 5,5 M€ par émission de 83 924 897 actions nouvelles. Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited renforce sa participation et détient 74,56% du capital et des droits de vote de la Société.

- Remboursement de l'emprunt obligataire de 1,3 M€.
- Accords obtenus avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

Mail 2024 :

- Homologation du nouveau système de fixation hybride Jazz Spinal System™ par la FDA aux États-Unis.

Septembre 2024 :

- Signature d'un partenariat exclusif avec Elliquence pour la distribution aux États-Unis du scalpel ultrasonique Olea sur le marché de la chirurgie endoscopique du rachis.

Décembre 2024 :

- Mise en place d'un prêt de fonds de roulement à court terme d'une durée de 12 mois remboursable in fine auprès de Shanghai Pudong Development Bank pour un montant de 2 M€.

1.4 Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2024, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2024 sont restés limités.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels 2024, actant une perte de 4,6 M€ en estimant que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à fin décembre 2024 compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie groupe disponibles et placements financiers pour 1,6 M€ ;
- La mise en œuvre de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical ;
- Le règlement du solde de la cession l'activité MADISON, d'un montant de 0,17 M€ prévu au cours du second semestre 2025 ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical sur les exercices 2025 et 2026.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

La Société continue à étudier différentes solutions pour financer ses développements de marché et sa croissance à moyen terme. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

2.2 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

En application du règlement 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change sur les créances commerciales sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

2.3 Crédit d'Impôt Recherche et innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont présentés dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et du crédit impôt innovation depuis l'exercice 2019.

2.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans à 5 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants.

Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	-	-	390
Immobilisations incorporelles en cours	28	4	-	33
Total immobilisations incorporelles	418	4	-	423
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 888	365	48	2 206
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	287	7	-	294
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	0
Total immobilisations corporelles	2 263	372	48	2 587
TOTAL GENERAL	2 681	376	48	3 010

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2023	Dotations	Cessions & mises au rebut	31/12/2024	Valeurs nettes 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	-	-	390	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	33
Total immobilisations incorporelles	390	-	-	390	33
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 692	132	25	1 800	406
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	272	11	-	283	11
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	0
Total immobilisations corporelles	2 051	144	25	2 170	417
TOTAL GENERAL	2 441	144	25	2 560	450

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

3.2 Immobilisations financières

Principes comptables

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition additionnés des frais éventuels. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 10. Provisions réglementées.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres sont quant à elles comparées à leur valeur probable de négociation et dépréciées si nécessaires.

Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	31/12/2024
Autres participations	11 886	4 525	-	16 410
Autres immobilisations financières	69	0	1	68
Total immobilisations financières	11 955	4 525	1	16 479

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024	Valeurs nettes 31/12/2024
Autres participations	6 025	4 987	-	11 012	5 399
Autres immobilisations financières	0	-	-	0	68
Total immobilisations financières	6 025	4 987	-	11 012	5 467

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de :

- des titres de participation de la filiale Implanet America Inc. pour 11 786 K€, ayant fait l'objet d'une recapitalisation par compensation de comptes courants pour un montant de 4 525 K€, dépréciés à hauteur de 8 787 K€ à fin 2024 ;
- des titres de participation de la filiale Orthopaedic Spine Development (OSD), dont 100% des titres ont été acquis le 18 mai 2021 pour un montant de 4 276 K€, auquel doivent s'ajouter des frais d'acquisition pour un montant total de 322 K€ et dépréciés à hauteur de 2 200 K€ à fin 2024 ;
- des titres de participation de la filiale Implanet GmbH pour 25 K€, dépréciés en totalité pour 25 K€ à fin 2024,
- des titres de participation de la filiale Madison SASU (société dormante) pour 1 K€,
- de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé dans un premier temps le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017.

Il a été enfin mis fin au contrat de liquidité au 31 janvier 2023. La Société n'a donc plus de titre auto-détenu.

Note 4 : Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d'un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

Synthèse

STOCKS (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks de matières premières	103	99
Stocks de marchandises	2 718	1 582
Stock de produits semi-finis	2	2
Stocks d'ancillaires et d'instruments	728	446
Total brut des stocks	3 551	2 128
Dépréciation des stocks de matières premières	(1)	(1)
Dépréciation des stocks de marchandises	(202)	(180)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(78)	(40)
Total dépréciation des stocks	(281)	(222)
Total net des stocks	3 270	1 906

Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants en polymère, des notices produits et d'emballages.

Les stocks de marchandises sont principalement composés des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie et le rachis.

Les stocks d'ancillaires et d'instruments sont constitués du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 5 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Synthèse

5.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	441	296
Total brut des créances clients et comptes rattachés	441	296
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(39)	(39)
Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(39)	(39)
Total net des créances clients et comptes rattachés	402	257

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs (dont la filiale Implanet America Inc.). Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Sur l'exercice 2024, aucune créance irrécouvrable n'a été comptabilisée en charges.

5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes du poste « Créances » au 31 décembre 2024 avec les ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

(Montants en K euros)	31/12/2024		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	68	-	68
Total de l'actif immobilisé	68	-	68
De l'actif circulant			
Créances clients (1)	441	441	
Personnel et comptes rattachés	31	31	
Etat - dont Crédit Impôt Recherche et Innovation (2)	177		177
Taxe sur la valeur ajoutée	94	94	
Fournisseurs débiteurs	15	15	
Factor - fonds de garantie	53	53	
Factor - réserve disponible et autres créances	94	94	
Groupe (3)	3 743		3 743
Autres débiteurs	170	170	
Total de l'actif circulant	4 820	900	3 921
Charges constatées d'avance	46	46	
Total général	4 935	946	3 989

(1) Les créances clients douteuses ou litigieuses représentent 43 K€.

(2) En l'absence de résultat imposable, les créances sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et Innovation (« CII ») sont remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR & CII 2024 : 64 K€ remboursement prévu à l'issue des trois années ;
- CIR & CII 2025 : 59 K€ remboursement prévu à l'issue des trois années.

(3) Les créances groupe sont essentiellement relatives aux filiales Implanet America Inc, Implanet Gmbh et O.S.D. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 1 955 K€ soit une diminution de 3 451 K€ par rapport au 31 décembre 2023, s'expliquant par la recapitalisation de Implanet America Inc. par compensation de créances.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Principes comptables

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

(Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Comptes à terme	-	-
Comptes bancaires et caisse	991	147
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	991	147

Note 7 : Comptes de régularisation

7.1 Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Locations mobilières et immobilières	4	6
Assurances	-	2
Maintenance informatique	17	13
Honoraires	4	47
Diverses charges d'exploitation	9	2
Charges financières	12	-
Total des charges constatées d'avance	46	70

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a bénéficié d'une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 90 K€, pour accompagner l'entreprise dans le cadre du soutien d'un projet collaboratif innovant, pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 452 K€.

Un produit constaté d'avance de 34 K€ a été reconnu au 31 décembre 2023 et de 6 K€ au 31 décembre 2024, cette subvention étant reconnue au rythme des dépenses réalisées par rapport au budget subventionnable.

7.2 Prime de remboursement des obligations

Dans le cadre de la mise en œuvre du financement court-terme sous la forme d'obligations sèches souscrites à 77% de la valeur nominale, la prime d'émission de chacune des deux tranches a été étalée sur la durée de vie de l'emprunt.

L'amortissement de cette prime d'émission s'analyse comme suit :

PRIME D'EMISSION (montant en K euros)	31/12/2024			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	
Prime de remboursement des obligations 2023	122	-	122	-
	-	-	-	-
Total prime d'émission	122	-	122	-

Note 8 : Capitaux propres

8.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2024 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en K euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2023	41 043 587	410	10 141	0	(7 355)	185	3 381
Affectation du résultat 2023		-	(7 355)	-	7 355	-	-
Résultat net 2024		-	-	-	(4 603)	-	(4 603)
Conversion des obligations	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions	83 924 897	839	4 658	-	-	-	5 497
Exercice de BSA	-	-	-	-	-	-	-
Frais relatifs à l'émission d'actions		-	(241)	-	-	-	(241)
Imputation en réserves indisponibles		-	(17)	-	17	-	-
Sous total	124 968 484	1 250	7 186	0	(4 586)	185	4 034
Provisions réglementées		-	-	-	-	64	64
Au 31 décembre 2024	124 968 484	1 250	7 186	0	(4 586)	249	4 099

L'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2024 a décidé d'affecter les pertes 2023 de 7 354 834,21€ sur le compte « primes d'émission ».

Dans le cadre de l'attribution des actions gratuites, le conseil d'administration du 11 juillet 2024 a décidé de prélever la somme de 17 K€ sur le poste « prime d'émission » pour l'affecter en compte de réserve indisponible pour permettre l'émission des actions gratuites à l'expiration de la période d'acquisition.

Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2024, la Société a constaté :

- une augmentation de capital en février 2024 d'un montant total de 5 497 K€ ayant conduit à l'émission de 83 924 897 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

8.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2024	31/12/2023
Capital (en K euros)	1 250	410
Nombre d'actions	124 968 484	41 043 587
dont Actions ordinaires	124 968 484	41 043 587
Valeur nominale (en euros)	0,01 €	0,01 €

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 1.249.684,84 €. Il est divisé en 124.968.484 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »), Stock-Option et Obligations Remboursables par Actions (« ORA ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A ce titre, un contrat de liquidité avait été signé le 20 novembre 2013 avec la Banque Oddo et Cie. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017. La société a mis fin au contrat de liquidité en date du 31 janvier 2023.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices présentés.

Note 9 : Instruments de capitaux propres

9.1 Bons de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	214,8137 €
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	107,7549 €
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	49,7157 €
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	25,7941 €
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	120 000	10 ans	0,650 €	25,4020 €
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,8765 €

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (3) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (4) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2024	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 01/2014	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016	-	-
BSA 07/2015	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	28 500	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	30 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	20 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 1/09/2020	1/3 au 1/09/2021	1/3 au 1/09/2022	300 000	-
				418 500	-

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2024	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3) (4) (5)
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	16 199			(16 199)	-	-
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699			(16 199)	28 500	761
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	46 000			(16 000)	30 000	802
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000				40 000	1 020
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	60 000			(40 000)	20 000	510
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000				300 000	7 650
Total		506 898	-	-	(88 398)	418 500	10 743

(1) (2) (3) (4) & (5) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.2 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	55,9902 €
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	49,7157 €
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	49,7157 €
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,4020 €
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,8765 €
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,7262 €

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2024	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2016 1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018	158 407	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018 1/3 au 1/07/2019	-	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	256 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	524 000	-
BSPCE 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	152 500	-
		1 397 907	-

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2024	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3) (4)
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs		
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 000				307 000	8 218
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	191 126			(32 719)	158 407	4 232
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000			(50 000)	-	-
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	276 000			(20 000)	256 000	6 520
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	584 000			(60 000)	524 000	13 363
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	173 500		-	21 000	152 500	155 550
Total		1 581 626	-	-	(183 719)	1 397 907	187 883

(1) (2) (3) & (4) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.3 Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	99,128 €
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,402 €
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	2,951 €
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,726 €
Stock option 07/2024	CA du 07/11/2024	550 000	10 ans	0,1095 €	0,1095 €

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2024	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	10 000	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	76 000	-
Stock option 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	30 000	-
Stock option 07/2024	25% au 31 mars 2025 sous condition de présence, 25% au 31 mars 2025 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$3,3M, 25% au 31 mars 2026 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$5,5M et 25% au 31 mars 2027 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$9,1M	-	412 500
		136 000	412 500

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3) (4)
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2024	
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000				10 000	267
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000				20 000	510
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	76 000				76 000	1 938
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000				30 000	30 600
Stock option 07/2024	CA du 07/11/2024	-	550 000		(137 500)	412 500	412 500
Total		136 000	550 000	-	(137 500)	548 500	445 815

(1) (2) (3) & (4) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.4 Actions Gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total d'AGA attribués	Prix de l'action à la date d'émission	Valorisation totale IFRS2 initiale (en K€)
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	1 650 000	0,109 €	180

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2023	31/12/2024
		Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits	Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits
Actions gratuites 07/2024	33.33% au 11 juillet 2025 sous condition de présence 5.00 % au 11 juillet 2025 à l'obtention de l'homologation FDA 510(k) pour le JSS 5.00% au 11 juillet 2025 à l'obtention du marquage CE / MDR pour le JSS 12.50% au 11 juillet 2025 en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2024 supérieur à €10 million 16.67% au 31 Décembre 2025 sous condition de présence 27.50% au 31 Mars 2026, en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2025 supérieur à €16 million	-	1 443 750

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2023	Attribués	Emises	Caducs	31/12/2024	
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	-	1 650 000	-	206 250	1 443 750	1 443 750
Total		-	1 650 000	-	206 250	1 443 750	1 443 750

La valeur des actions retenues comme assiette de la contribution patronale est assise sur la valeur de l'action à la clôture de l'exercice 2024, soit 0,114€.

9.4 Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

	Décision d'émission et d'attribution	Type	Emis attribués et souscrits	Attribués et susceptibles d'être souscrits	Exercibles à la clôture 31/12/2024	Nombre d'actions pouvant être souscrites (1)
Ludovic Lastennet	24/03/2016	BSPCE	140 000		140 000	3 748
	11/07/2016	BSPCE	112 601		112 601	3 014
	23/01/2018	BSPCE	70 000		70 000	1 785
	09/09/2019	BSPCE	800 000		800 000	4 080
	13/11/2020	BSPCE	54 500		54 500	55 590
	11/07/2024	Actions Gratuites	390 000		341 250	341 250
	TOTAL			1 567 101	-	1 518 351
Benjamin Letienne	11/07/2024	Actions Gratuites	315 000		275 625	275 625
	TOTAL		315 000	-	275 625	275 625

(1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis enfin de 1,02 en février 2024 (décision du Directeur Général par délégation du Conseil d'Administration du 2 février 2024).

Note 10 : Provisions réglementées

Principes comptables

Les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation sont calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

Dans le cadre du rachat de la société OSD, la Société a supporté des frais d'acquisition à hauteur de 322 K€.

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en K euros)	31/12/2024			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	
Frais acquisition OSD	185	64	-	249
	-	-	-	-
Total provisions réglementées	185	64	-	249

Note 11 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Principes comptables

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société en s'appuyant notamment sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (montant en K euros)	31/12/2024			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions pour risques	127	69	127	69
Provisions pour pertes de change	10	33	-	43
Total provisions pour risques et charges	137	101	127	111
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions sur autres participations	6 025	4 987	-	11 012
Provisions sur immobilisations financières	-	-	-	-
Provisions sur stocks et en-cours	222	59	0	280
Provisions sur comptes clients	39	-	-	39
Provisions sur autres créances	5 406	535	3 987	1 955
Total provisions pour dépréciations	11 691	5 581	3 987	13 285
Total général	11 828	5 682	4 114	13 397

En 2023, la Société a enregistré une provision pour risques d'un montant de 127 K€ correspondant à la réorganisation de ses opérations aux Etats-Unis reprise en totalité en 2024. Une nouvelle provision a été enregistrée sur l'exercice 2024 correspondant à une nouvelle réorganisation.

La Société a également comptabilisé des dépréciations complémentaires sur des titres et créances vis-à-vis de certaines de ses filiales :

- 3 987 K€ sur ses titres vis-à-vis de la filiale américaine Implanet America ;
- 500 K€ sur ses titres vis-à-vis de sa filiale OSD
- 15 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale OSD ; et
- 20 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale allemande Implanet GmbH.

La Société a également comptabilisé une reprise de la dépréciation de sa créances vis-à-vis de la filiale américaine Implanet America, à hauteur de 3 487 K€ en partie liée à la recapitalisation de sa filiale par compensation de créances.

Provisions pour dépréciations

- Cf. Note 3.2 pour les dépréciations des immobilisations financières
- Cf. Note 4 pour les dépréciations de stocks
- Cf. Note 5 pour les dépréciations de créances

Note 12 : Emprunts obligataires

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en K euros)	Obligations 2023	Total
Au 31 décembre 2023	1 300	1 300
(+) Encaissement		-
(+) Prime d'émission		-
(-) Remboursement	(1 300)	(1 300)
(+) Intérêts capitalisés		-
(+/-) Conversion		-
Au 31 décembre 2024	-	-

Le Conseil d'Administration a mis en place le 10 octobre 2023 un emprunt obligataire simple d'un montant de 1,3 M€ de nominal souscrites en numéraire pour 1,0 M€ par l'émission de 260 obligations de valeur nominale de 5 000 € souscrites à 77% de la valeur nominale de l'obligation, faisant l'objet de deux tranches représentant chacune un montant nominal de 0,65 M€ par l'émission de 130 obligations chacune.

Le tirage de la première tranche, avec l'émission de 130 obligations d'un montant net total de 0,50 M€, a été réalisé à la date de signature.

Le tirage de la seconde tranche, d'un montant net total de 0,50 M€, est intervenu début décembre 2023.

Ces obligations sèches, non dilutives, dont la maturité est fixée au 30 avril 2024, ne portent pas d'intérêts et devront être remboursées au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivant le plus tôt entre (i) le 30 avril 2024 et (ii) l'issue de la réalisation de la prochaine augmentation de capital.

Dans le cas où (i) la Société ne procéderait pas au remboursement des obligations dues ou (ii) la Société ne procéderait pas au lancement de l'augmentation de capital envisagée avant le 12 février 2024, la Société s'est engagée à attribuer gratuitement des bons de souscriptions d'actions aux porteurs d'obligations sèches permettant un éventuel remboursement en actions des obligations à la main de ces derniers.

La probabilité de survenance de ce cas de défaut avait été considérée comme nulle au 31 décembre 2023.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée le 6 février 2024 (cf. note 1.3), la Société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour 1,3 M€.

Au 31 décembre 2024, le montant de l'emprunt obligataire était donc soldé.



Note 13 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Principes comptables

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

La Société a mis en place en décembre 2024 un prêt de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 15,2 millions RMB (environ 2 millions d'euros) d'une durée de 12 mois au taux de 3,1%. La société Sanyou Medical s'est portée garante du remboursement.

Synthèse

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (montant en K euros)	Emprunt BPI 07/2019-1	Emprunt BPI 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Emprunt SPDB 11/2024	Total
Au 31 décembre 2022	400	135	334	375	130	350	-	1 724
(+) Encaissement								-
(-) Remboursement	(50)	(15)	(41)	(50)	(8)	(43)		(208)
(+/-) Autres mouvements								-
Au 31 décembre 2023	350	120	293	325	122	307	-	1 516
(+) Encaissement							2 000	2 000
(-) Remboursement	(75)	(23)	(81)	(75)	(24)	(69)		(347)
(+/-) Autres mouvements								-
Au 31 décembre 2024	275	98	211	250	98	238	2 000	3 169

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Emprunt SPDB 11/2024
Etablissement bancaire	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois	SPD Bank
Objet	(2)	(4)	(5)	(5)	(5)	(5)	(6)
Montant nominal (en K€)	400	150	400	400	130	350	2 000
Durée	7 ans	7 ans	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 04/2023	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 09/2023	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 03/2024	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 01/2024	12 Mois in fine
Fin des remboursements	06/2027	12/2027	01/2027	03/2027	06/2027	09/2027	12/2025
Taux d'intérêt	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an	3,1% par an

(1) Financement d'instruments chirurgicaux

(2) Financement de matériel médical

(3) Financement pour le développement d'un implant



- (4) *Financement d'une innovation*
- (5) *Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19*
- (6) *prêt de fonds de roulement à court terme*

En février 2024, un accord signé avec les banques a permis à la société de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.
Le montant des remboursements au cours de l'exercice 2024 s'élève à 272 K€.

Note 14 : Emprunts et dettes financières divers

Principes comptables

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Synthèse

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (BPI Assurance prospection) et d'un prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en K euros)	BPI Assurance Prospection	BPI - Prêt à taux zéro pour l'innovation Tresse Jazz	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Escompte CIR	Total
Au 31 décembre 2023	100	240	396	-	736
(+) Encaissement	-			64	64
(-) Remboursement	(59)	(120)	(324)		(502)
(+/-) Autres mouvements					-
Au 31 décembre 2024	41	120	72	64	298

14.1 Assurance prospection BPI France

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 98 K€ au titre de cette avance en août 2018 et 98 K€ en août 2021.

Sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur ces zones géographiques au cours de la période de prospection, de juin 2018 à juin 2024, le montant du remboursement est révisé en 2023 à 100 K€.

La période d'amortissement court du 31 décembre 2024 au 30 septembre 2027, selon le calendrier suivant :

- Année 2024 : 62 K€
- Année 2025 : 14 K€
- Année 2026 : 14 K€
- Année 2027 : 10 K€

14.2 Prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 K€ par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Le solde de ce prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France s'élève à 320 K€ au 31 décembre 2023.

En février 2024, la Société a signé un accord avec Bpifrance permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

14.3 Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : In fine dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société avait négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permet d'échelonner le paiement de l'aide du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 1^{er} avril 2024.

En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec la Région Nouvelle Aquitaine permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

Note 15 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en K euros)	31/12/2024			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt Obligataire Convertible	-	-	-	-
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	3 175	2 519	656	-
Emprunts et dettes financières diverses	298	209	88	-
Total des dettes financières	3 473	2 728	744	-
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 028	4 028	-	-
Personnel et comptes rattachés	324	324	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	553	553	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	236	236	-	-
Autres dettes	135	135	-	-
Total des dettes d'exploitation	5 276	5 276	-	-
Total général	8 749	8 004	744	-

Les autres dettes sont essentiellement composées du crédit mis en place avec la société SERF dans le cadre de la prestation de la Société permettant la continuité des obligations réglementaires dans le cadre de la cession de l'actif Madison.

Au 31 décembre 2024, le solde de ce crédit était de 129 K€.

Note 16 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires		
Intérêts courus à payer	-	-
Total emprunts obligataires	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	615	294
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	615	294
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	247	209
Personnel charges à payer	211	14
Charges sociales à payer	17	6
Etat - charges à payer	26	32
Total des dettes fiscales et sociales	501	260
Autres dettes	-	60
Total autres dettes	-	60
Total général	1 116	614

Note 17 : Chiffre d'affaires

Principes comptables

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- **Ventes export à des distributeurs ou à ses filiales de distribution** : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France et UK à des hôpitaux et cliniques** : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
 - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock consignment),
 - la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignment.
- **Ventes France et UK via des agents commerciaux** :
 - la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants,
 - la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

Synthèse

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
France	3 029	2 244
Reste du monde	2 591	2 265
Total chiffre d'affaires par zone géographique	5 620	4 510

Note 18 : Transfert de charges

TRANSFERT DE CHARGES (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Variation de stock des ancillaires vers les immobilisations	-	196
Avantages en nature accordés aux salariés	-	132
Remboursement sociaux	-	56
Refacturation de frais	-	194
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	-	-
Total des transferts de charges	-	579

Lors de la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé, un transfert des ancillaires de stocks à immobilisations est réalisé au moyen d'un transfert de charges jusqu'au 31 décembre 2023.

Depuis l'exercice 2024, la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé implique le reclassement de ces derniers entre stocks et immobilisations en utilisant un compte de production immobilisée.

Note 19 : Produits et charges financiers

Principes comptables

Le résultat financier est notamment constitué des éléments suivants :

- Charges d'intérêts liées au factor et aux emprunts ;
- Dotations relatives à la prime d'émission sur emprunt obligataire ;
- Dotations et reprises pour dépréciation du compte courant avec ses filiales ;
- Et aux pertes et gains de changes.

Suite au règlement ANC n°2015-05 du 02/07/2015 les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont plus comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat d'exploitation

Synthèse

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Gains de change	5	4
Produits d'intérêts	0	0
Reprise pour dépréciation du compte courant Implanet America	3 987	
Reprise de dépréciation sur actions propres	-	0
Reprise de provision pour perte de change	-	-
Total des produits financiers	3 992	4
CHARGES FINANCIERES (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Pertes de change	19	4
Provision pour risque de pertes de change	33	10
Dotation pour dépréciation du compte courant filiales	35	1 814
Dotation pour dépréciation des titres de filiales	5 487	1 700
Dotation de la prime d'émission sur obligations	122	177
Dotation pour dépréciation sur actions propres		-
Charges d'intérêts	84	48
Total des charges financières	5 780	3 753

Note 20 : Produits et charges exceptionnels

Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour litiges exceptionnels et non-récurrents,
- Cession et mise au rebut d'actifs immobilisés,
- Boni et mali sur actions propres

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

Synthèse

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Produits de cession de l'activité Madison	850	-
Boni provenant du rachat d'actions propres	-	0
Reprise sur provision pour litige	-	-
Produits exceptionnels divers	29	28
Total des produits exceptionnels	879	29

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	0	12
Dotation amortissements dérogatoire	64	64
Mali provenant du rachat d'actions propres	-	-
Charge exceptionnelle sur litige	-	-
Charges exceptionnelles diverses	76	26
Total des charges exceptionnelles	141	102

Sur l'exercice 2024, le résultat exceptionnel est principalement composé :

- du solde du prix de cession des actifs Madison à la société SERF pour un montant de 850 K€ ;
- de la quote-part de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour accompagner l'entreprise dans le cadre du soutien d'un projet collaboratif innovant pour 29 K€ ;
- et de la dotation aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de la filiale OSD pour 64 K€.

Note 21 : Impôts sur les bénéficiaires

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation (CII) et se sont élevés à :

- 59 K€ en 2024
- 62 K€ en 2023

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 87 409 K€ au 31 décembre 2024.

Le taux d'impôt applicable en 2024 à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25%.

Note 22 : Parties liées

22.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

21.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations dues aux dirigeants d'Implanet au cours des exercices 2024 et 2023 sont les suivantes :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations fixes dues	373	566
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	36	62
Paiements fondés sur des actions	26	1
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	20
TOTAL	435	649

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 9.3.

Note 23 : Engagements donnés

23.1 Indemnité de départ à la retraite

Principes comptables

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan ci-dessous.

Méthodologie de calcul

Conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 décembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société applique les dispositions relatives à la norme IAS 19 (méthode 2) pour l'évaluation des engagements de retraite relatifs aux indemnités de départs en retraite.

La méthode de répartition des droits à prestations du régime à prestations définies des indemnités de départ en retraite est effectuée de façon linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Implanet en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2024		31/12/2023	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives applicables aux dates de clôture présentées	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,10%		3,70%	
Table de mortalité	INSEE 2024		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47%	39%	47%	39%

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
Montant des engagements	217	170

23.2 Baux commerciaux

Locations immobilières

Implanet SA a conclu le bail commercial suivant :

Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac

Durée 1^{er} octobre 2016 – 30 septembre 2025

Départ anticipé Possible à compter de la deuxième triennale

Loyer annuel HT HC 228 K€

La Société entend renouveler le bail pour de nouvelles périodes triennales de 3, 6 et 9 ans.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2024 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

31/12/2024

Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location HC au 31/12/2024	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2025	228	171	-	

23.4 Contrat d'affacturage

La Société utilise les organismes d'affacturage CIC et CofaCrédit (ou « factor ») pour se financer en lui cédant les créances d'origine France et export. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en K euros)	31/12/2024	31/12/2023
En-cours du financement factor	613	496
Total dettes factor	613	496
Commissions tirage factor	37	38
Intérêts sur tirage factor	23	15
Total charges factor	60	53

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par Implanet. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à Implanet ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat opérationnel. Le montant du fonds de garantie des contrats d'affacturage s'élève à la clôture à 47 K€ et est constaté à l'actif (cf. note 5.2).

23.6 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme

- Néant.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 K€ auprès de la Banque Société Générale pour le compte d'Implanet au profit de la Société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

Nantissement du Fonds de commerce

- Dans le cadre du prêt de la Région Nouvelle Aquitaine de mai 2019, la Société a octroyé aux actionnaires de OSD une garantie à hauteur du montant du prêt, sous la forme d'un nantissement de commerce de l'activité JAZZ.

Note 24 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société Implanet au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
Cadres	24,9	24,2
Employés	11,3	12,2
Total effectifs moyens	36,2	36,4

Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.


Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 11% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2023, un distributeur export représentait 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.



Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et des délais d'obtention du MDR ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la crise ukrainienne qui pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Note 26 : Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Note 27 : Tableau des filiales et participations

La Société détient quatre filiales à 100%,

- Implanet America Inc. (créée fin février 2013) dont le siège social est basé, 545 Concord Avenue à Cambridge, Massachusetts, 02138, United States.
- Implanet GmbH (créée en juillet 2018) dont le siège social est basé, Schillerstrabe 4 à Frankfurt, 60313, Allemagne.
- Madison S.A.S.U. (société sans activité dormante créée en avril 2020) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.
- Orthopaedic & Spine Development S.A.S.U. (OSD) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants en €)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Avances en compte courant	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes	Observations
				Brute	Nette				
IMPLANET AMERICA	12 769	(9 245)	100%	11 786	2 999	1 571	(1 102)	-	Dépréciation sur compte courant : 500 K€ Taux de clôture : 1,0416 Taux moyen : 1,0850
Orthopaedic Spine Development (OSD)	1 069	(927)	100%	4 598	2 398	1 730	(6)	-	Dépréciation sur compte courant : 1 012 K€
IMPLANET GmbH	25	(460)	100%	25	-	442	(14)	-	Dépréciation sur compte courant : 442 K€
MADISON SASU	1	-	100%	1	1	-	-	-	Société dormante



Note 28 : Honoraires du commissaire aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2024	Exercice 2023
	Ernst & Young	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	73	72
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	-
Sous total	73	72
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	73	72